

Mairie
SAINT PIERRE DE FRUGIE
DORDOGNE
24450

Tél : 05.53.52.82.86
Fax : 05.53.62.89.97



**Saint-Pierre
de-Frugie**
Sent-Peir-de-Frégia

**Demande d'autorisation d'occupation
temporaire du domaine public**

Réservé à la mairie
Déposé en mairie le :
Arrêté n° :

Association ou collectif :

NOM :
Adresse :
Téléphone : Adresse Mail :

Représentant légal de l'association ou du collectif :

NOM :
Adresse :
Téléphone : Adresse Mail :

Monsieur le Maire,

Je vous informe que l'association (ou le collectif) que je représente souhaite organiser

Type d'événement :
Sous l'appellation :
le :
à :

Le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par l'association (ou le collectif) :
Du heure de début :
Au heure de fin :
À l'endroit suivant (ou aux endroits suivants) :

J'estime le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement, avec leurs nom, prénom, domicile et moyens de contact.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'association (ou le collectif),
Le Président

La commune de Saint-Pierre-de-Frugie recueille et traite les données personnelles de ce formulaire afin de gérer les autorisations d'occupation du domaine public. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation des traitements et à l'effacement des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsable en remplissant le formulaire dédié auprès de la Mairie de Saint-Pierre-de-Frugie ou en contactant le délégué à la protection des données :

ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr

La base juridique du traitement des données relève de l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique. En cas de non fourniture des informations demandées, l'autorisation ne pourra pas être délivrée. Les destinataires de ces informations sont les services administratifs et techniques de la mairie, les services de l'Etat, les forces de l'ordre et de secours. Les données sont conservées 10 ans.



E-Mail : mairie.saintpierrefrugie@wanadoo.fr
www.saintpierrefrugie.fr
Horaires d'ouverture du secrétariat : mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, samedi de 9h00 à 12h00

